



2026

CCA DDO NÉGOCIATION DE L'ACCORD LUN I IU

**LA CGT EXIGE UN ACCORD AMBITIEUX,
PAS UN ACCORD AU RABAIS !**

Le 8 septembre s'est tenue la 1ère plénière de l'accord EGA Pro.

Cette première séance a confirmé une inquiétude majeure sur
les premiers sujets abordés.

Le projet présenté par la Direction, particulièrement synthétique,
fait disparaître plusieurs engagements de l'accord actuel
ou ne les reprend plus explicitement.

Pour la CGT, c'est clair : un nouvel accord ne doit pas être moins-disant que le précédent ! Les acquis doivent être maintenus et de nouveaux droits doivent être conquis.

La CGT considère qu'à ce stade, **le projet d'accord est trop déséquilibré et manque d'ambition.**

Au-delà des acquis existants, qui doivent être maintenus et renforcés, l'accord souffre d'un déficit d'engagements concrets, d'objectifs chiffrés et de moyens dédiés au développement de la mixité.

Sans indicateurs mesurables ni infrastructures adaptées, les intentions affichées risquent de rester sans effet.

MENTALITÉS ET MIXITÉ : DES INTENTIONS NE SUFFISENT PAS !

Le projet repose essentiellement sur des actions de sensibilisation et la mise à disposition de formations pour lutter contre les stéréotypes de genre et favoriser la mixité professionnelle, sans toutefois prévoir de dispositifs obligatoires.

Pour la CGT, si ces dispositifs ont le mérite d'exister, leur efficacité reste à démontrer :

- **La CGT demande des engagements précis, obligatoires lorsque cela est nécessaire, avec des objectifs et des moyens permettant de mesurer les résultats.**

L'égalité professionnelle doit également concerner les salariés des entreprises prestataires, qui interviennent en nombre et quotidiennement à nos côtés :

- **La CGT demande le même niveau d'exigence en matière de mixité, de prévention, de respect et de conditions de travail.**

CONDITIONS DE TRAVAIL : DES INFRASTRUCTURES, PAS DES VŒUX PIEUX !

Quelques avancées portées par la CGT sont déjà actées : des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux femmes, renforcement de la prévention santé-sécurité. Mais sur les infrastructures, le compte n'y est pas : par exemple le projet ne fait qu'évoquer un « souhait » de sanitaires et vestiaires adaptés, sans calendrier ni obligation.

La CGT exige :

- **Un engagement ferme pour la mise en place de vestiaires et de sanitaires adaptés aux femmes**, avec leur intégration au référentiel immobilier de l'entreprise, afin d'en garantir la mise en œuvre effective.
- **Le déploiement de salles d'allaitement sur l'ensemble des sites**, en nombre adapté à leur taille et aux besoins des salariées, avec un calendrier de mise en œuvre précis, plutôt qu'un déploiement progressif sans échéance.
- **Les mêmes exigences de vestiaires et sanitaires sur les chantiers que sur les autres sites.**

SANTÉ HORMONALE : DES BESOINS CONCRETS, DES RÉPONSES À CONSTRUIRE !

La santé hormonale a été au cœur des débats.

Dysménorrhée, parcours de PMA, ménopause, andropause : ces situations peuvent avoir des conséquences réelles sur la fatigue, la concentration, les conditions de travail et la santé.

Le projet d'accord fait quelques références au sujet, mais reste très éloignées des besoins exprimés et des revendications portées par la CGT :

- **L'adaptation de la charge de travail quand c'est nécessaire ;**
- **Des congés spécifiques liés à la santé hormonale (comme cela existe dans d'autres entreprises) ;**
- **Des dispositifs pour faciliter le maintien dans l'emploi et la poursuite de l'activité dans de bonnes conditions ;**
- **La gratuité des protections périodiques sur tout les sites.**

La Direction s'y oppose notamment au nom d'un prétendu risque de "stigmatisation".

La CGT a rétorqué que prendre en compte une réalité vécue au travail pour créer de nouveaux droits, ce n'est pas stigmatiser : c'est agir pour réduire les inégalités.

POUR LA CGT, LE FUTUR ACCORD DOIT :

- **Préserver tous les acquis ;**
- **Créer de nouveaux droits ;**
- **Garantir des conditions de travail réellement adaptées ;**
- **Développer concrètement la mixité ;**
- **Prendre en compte la santé hormonale ;**
- **Fixer des engagements précis, mesurables et suivis dans le temps.**